

AUTO MOTO LÉGENDE

c/o Denis DUROC
4 Allée des Charmilles
25600 VIEUX CHARMONT

Tél : +33(0) 3 81 94 35 14
Gsm : +33(0) 6 37 22 64 12
Siret : 750 810 715

www.amla.fr

contact@amla.fr

© CCVHC



31^{ème} Montée de Légende St Hippolyte - Montécheroux 12 juillet 2020

REGLEMENT PARTICULIER

(Suite au décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant sur la simplification de la police des manifestations sportives)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'association **Auto Moto Légende CCVHC** organise le **12 juillet 2020**, une Montée sous forme de Démonstration dénommée :

31^{ème} Montée de Légende St Hippolyte – Montécheroux

Comité d'Organisation Administratif et Technique

Auto Moto Légende

Président :

Denis DUROC

Membres :

les membres d'Auto Moto Légende CCVHC

Organisateur technique :

Denis DUROC

Secrétariat de l'épreuve :

AUTOMOTOLEGENDE

Adresse :

4, allée des Charmilles
25600 VIEUX CHARMONT

Téléphones :

+33(0) 3 81 94 35 14

+33(0) 6 37 22 64 12

Fax :

+33(0) 9 59 46 15 12

Site internet :

www.amla.fr

Courriel :

contact@amla.fr

Permanence de la montée :

Lieu :

Structure au Clos Pascal, 25190 St Hippolyte sur le Doubs

Date :

11 – 12 juillet 2020

Horaire :

6h - 20h

1.1. OFFICIELS EN CHARGE DE LA SECURITE (instruction 06-073 JS du 19 octobre 2006)

Directeur de course :

TRONTIN Thierry

«

187858

Directeur de course adjoints :

CUINET Michel

«

104412

LAFORGUE Patrice

«

232773

RODRIGUEZ Jean Jacques

«

6857

Contrôleur technique :

BULLIEZ Serge

«

19678

Commissaires de route :

licenciés FFSA

ARTICLE 2. MOYENS DE SECOURS

- Médecin un médecin
- Nombre d'ambulances une ambulance ASSU
- Equipe de secouristes à déterminer
- Sonorisation et moyens radio

Si les moyens de secours quittent le site suite à une intervention, les départs sont suspendus.

ARTICLE 3. CONCURRENTS

La montée est accessible à toute personne titulaire du permis de conduire en adéquation avec le véhicule engagé.

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux catégories suivantes :

- Toute voiture à tendance sportive de plus de 27 ans au 31 décembre de l'année en cours
 - Equipement : un extincteur de capacité minimum de 1 kg
 - Ceintures ou harnais pour les voitures en étant équipées d'origine
 - Un gilet fluorescent et un triangle de pré-signalisation.
- Voitures anciennes de compétition de plus de 27 ans
 - Equipement : conforme à la réglementation sportive de l'époque
- Voitures de prestiges, sans condition d'ancienneté, à l'appréciation de l'organisation sur liste d'attente confirmée dès la clôture des inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit d'autoriser les véhicules admis au départ en fonction du plateau et de sa diversité, sans avoir à justifier ce choix.

Les véhicules de type Custom, Quad, Karting, Kart-cross ou assimilés ne sont pas admis.

Le nombre de voitures admises est fixé à **120** au maximum.

Un seul passager à bord âgé de plus de 16 ans sera accepté.

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour les voitures ouvertes et les voitures de compétition.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon) sont prohibés.

ARTICLE 5. SITE ET INFRASTRUCTURE

Le parc de départ des démonstrations est Place du Clos Pascal à St Hippolyte sur le Doubs.
Le parc de départ des démonstrations – monoplace est à la Salle des Fêtes de St Hippolyte.

Le tracé emprunte la D121 entre St Hippolyte sur le Doubs et Montécheroux.
Le départ est situé 5 Rue sous la Roche à St Hippolyte.
L'arrivée est située 300 m avant le stade de Montécheroux, soit une longueur est de 5100 m.

Le parc d'arrivée est situé à hauteur du stade de football à Montécheroux.

Horaires : **Samedi 11 juillet 2020** : 14h – 19h : vérifications administratives et techniques
Dimanche 12 juillet 2020 : 6h – 8h : vérifications administratives et techniques
8h – 19h : montées de démonstrations

Il est prévu 6 montées dans la journée, soit un total de 30,6 km.

ARTICLE 6. INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

AUTO MOTO LEGENDE
c/o Denis DUROC
4 Allée des Charmilles
25600 VIEUX CHARMONT

Montant des droits d'engagement : 130 €

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de CCVHC.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Paiement des droits d'engagement possible par virement bancaire à :

ASS CCVHC au Crédit Mutuel Audincourt
IBAN : FR76 1027 8084 2000 0700 5004 051 BIC : CMCIFR2A

Les droits d'engagement comprennent :

- Stickers de l'épreuve
- Deux jeux de numéros.
- Les trophées et souvenirs.
- Café d'accueil servi sur le parc d'arrivée après la première montée
- Repas de l'engagé. Le repas de midi est pris en commun au parc d'arrivée.
- Possibilité de réserver des repas supplémentaires à l'engagement
- Vin d'honneur et cérémonie de clôture au Clos Pascal

ARTICLE 7. ASSURANCE

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance piste »

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

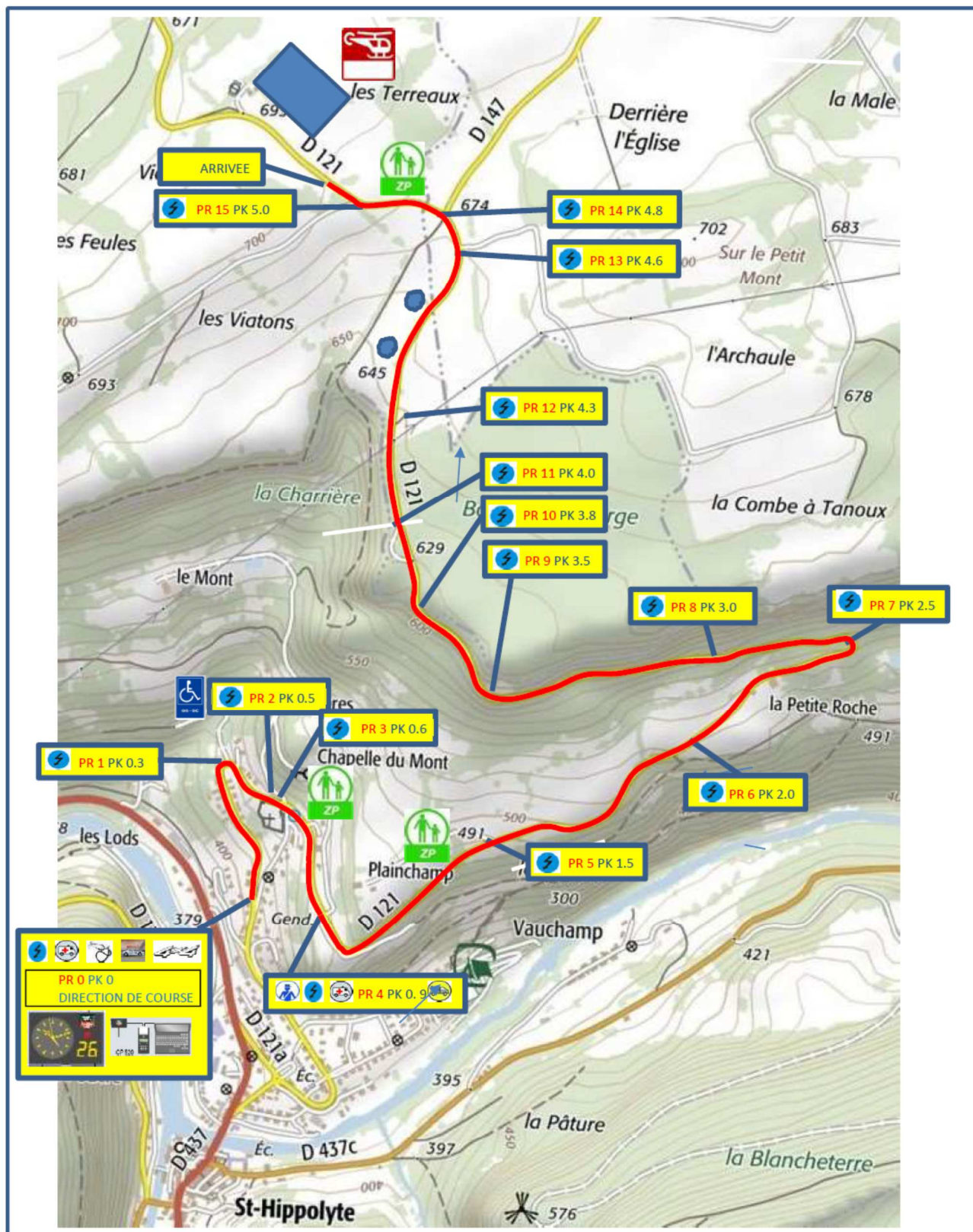
ARTICLE 8. PUBLICITE

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toute publicité sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- - Ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux.
- - Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur,
- - N'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur,
- - N'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

DOSSIER DE SECURITE – ENSEMBLE DES POSTES RADIO, DES ZONES PUBLIC ET DU DISPOSITIF DE SECURITE



Côte St Hippolyte – Montécheroux

Dossier sécurité

09 Ensemble des postes sur la côte